

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	5
Votant	5

Date de convocation : 17/01/2025

Marché public de l'étude d'identification des sources de nitrates sur l'AAC de l'Ile et Montanay

Délibération n°2-2025

Séance du 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Jean-Marc ROZIER, Marin DERNAT, Gilles MORGUE, Stéphane SARRAZIN

Absents : Patrice REBOULLET, Ludovic LACROIX, Didier SAPET et Patrick GAUTHIER

Le Président rappelle aux membres du comité syndical :

- que la procédure concerne l'étude pour l'identification des sources de nitrates sur l'aire d'alimentation de captage de l'Ile et Montanay et a été lancée sous forme de procédure adaptée avec publicité dans les annonces légales.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la commande publique

Considérant :

- La consultation des bureaux d'étude réalisée par le mandataire et pour laquelle 6 offres ont été reçues avant la date limite de remise des offres.
- L'analyse des offres
- Le rapport d'analyse des offres
- Le classement, établi sur la base des critères indiqués au règlement de la consultation, classant première l'offre du bureau d'étude Idées Eaux, avec une note de 88,8/100.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel

Montant total de l'opération		43 082,00 €
Financiers	Taux	Montant Subventions Réseau
Agence de l'eau	70,00 %	30 157,00 €
Part syndicat	30,00%	12 925,00 €

- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- APPROUVE l'analyse des offres et le classement établi, dans le cadre de la consultation pour la réalisation de l'étude
- ACCEPTE l'offre du candidat Idées Eaux classé premier lors de cette consultation
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au même jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

